

1. Textes de référence :

Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs :

- http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95837

Mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015 :

- circulaire n° 2015-205 du 25-11-2015

- http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=95835

Protection des espaces scolaires :

- protection des espaces scolaires : instruction du 22-12-2015

- http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=96969

Instruction relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires rentrée 2016

- http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/08/cir_41169.pdf

2. Application PPMS

Le PPMS comprend depuis 2017 deux parties qu'il faut compléter totalement.

-Partie Bleue : PPMS Confinement.

Les plans ne peuvent être déposés sur l'application que sous le **format JPEG** (il faut donc convertir les PDF en JPEG)

-Partie Orange : PPMS Intrusion.

Les deux parties doivent être complétées, tous les onglets sont à compléter. Dans le cas contraire, les PPMS ne seront pas valides et vous recevrez régulièrement des relances.

- **Les 2 PPMS** sont à mettre à jour avec les membres de l'école avant le **15 septembre**.

- Les changements d'affectation des locaux doivent être précisés sur les plans.

- Ne pas hésiter à contacter la CPC EPS en cas de difficulté à la complétion.

3. Rappels à faire aux enseignants des écoles lors des évacuations incendies :

- connaître les issues de secours des lieux fréquentés et leur plan d'évacuation : école, piscine, gymnase, bibliothèque...

- prendre obligatoirement son registre d'appel (complété avec les coordonnées des familles et les effectifs à jour).

- sortir le plus rapidement possible mais dans le calme.

- compter immédiatement l'effectif de sa classe et le comparer avec son registre d'appel.

- appliquer ces trois premiers conseils cités dans les lieux fréquentés régulièrement (des exercices auront lieu régulièrement dans les piscines)

4. Organisations des exercices :

- un exercice consiste à mettre les élèves en situation d'apprentissage sur un scénario particulier. L'objectif est d'acquérir des comportements citoyens réinvestis ultérieurement et dans la vie quotidienne. Chaque moment de l'exercice doit être préparé : avant (comment expliciter et impliquer les élèves ?), pendant (attitudes) et après (retour réflexif).
- ne pas oublier d'informer les familles pour les amener à comprendre, à adhérer et à accompagner leurs enfants.
- informer obligatoirement tous les adultes de l'école sans oublier les enseignants remplaçants, intervenants, A.V.S....les consignes à tenir leur étant communiquées dès leur arrivée dans l'école.
- **vérifier que les affichages comme les plans d'évacuation sont à jour dans les classes et lieux communs.**
- les conduites à tenir en fonction des différentes situations (incendie, attentat intrusion et confinement) doivent être affichées dans chaque classe.
- les exercices « intrusion-attentat » peuvent être préparés avec les élèves (privilégier un scénario, par exemple, un animal dangereux est entré dans la cour). S'échapper et se protéger sont les deux apprentissages à travailler avec les élèves.
- proposer des scénarios différents selon les exercices et analyser en équipe afin de rendre efficace la mise en sécurité-sureté.
- dès la fin de l'exercice, faire une rapide analyse avec les autres usagers (enseignants, élèves, partenaires) afin de prendre note des paramètres à modifier lors du prochain exercice.
- transmettre les informations et les CR liées aux exercices à la Mairie. Si des problèmes ou des difficultés ne sont pas traités, il est nécessaire d'informer l'inspection rapidement.
- enregistrer rapidement sur l'application PPMS-Sécurité-Risques, les exercices réalisés. Si l'enregistrement n'est pas fait dans les temps, des relances auront lieu automatiquement.

5. Déclaration des exercices sur l'année scolaire :

Les exercices sont à déclarer sur l'application PPMS, en cliquant sur l'onglet déclarer un exercice.

- **3 exercices « évacuation incendie » :**
 - **1 courant septembre** (date limite le 30 septembre)
 - **1 courant janvier/février** (date limite le 31 mars)
 - **1 courant avril/mai** (Exercice complémentaire, le temps d'évacuation doit être amélioré par rapport aux précédents)
- **3 exercices PPMS au minimum sont à réaliser sur l'année :**
 - un exercice « **attentat intrusion** » est à organiser **avant les vacances de la Toussaint.**
(l'école choisira le scénario « évacuer ou se cacher en silence »)
 - un exercice « **confinement classique** » est à déclarer **courant décembre.**
 - un exercice « **confinement** » en mars.

Il est important d'enregistrer les exercices dans les temps demandés sinon les exercices ne sont pas valides sur l'application et des relances seront envoyées à l'école.

6.Alarme-Alerte

- Disposer d'un signal sonore spécifique par alerte :

- * 1 signal sonore pour l'incendie (celui du système d'alarme incendie installé dans votre école)

- * 1 signal sonore pour le confinement (ex : corne de brume avec 1 mélodie précise)

- * 1 signal sonore spécifique pour l'attentat-intrusion qui **soit audible et distinct des autres** alertes (ex : corne de brume avec 1 autre mélodie ou bien une cloche, chaque classe dans ce cas peut être équipée d'une corne de brume ou d'une cloche)

7.Partenaire / référent gendarmerie :

Un gendarme référent et son remplaçant sont été désignés pour votre école, ces derniers changent régulièrement, la gendarmerie la plus proche de votre école reste le lieu où prendre connaissance des coordonnées de votre référent.

8.Application rassemblement :

Elle permet au Préfet d'avoir toutes les informations pour organiser la défense et les secours en cas d'attentat ou problème de sécurité. Il s'agit de compléter via le portail des directeurs **toutes les sorties occasionnelles.**

Le double de la fiche « sorties occasionnelles » sera toujours envoyé à l'IEN, afin de vérifier les informations autres : taux d'encadrement, financement, d'alerter les enseignants en cas d'alerte spécifique, de planifier les remplacements...

Outils : Eduscol - Canopé - ONS